

COURRIER N° 8367	
POUR ACTION	POUR INFO
ELU :	ELU :
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE

ND

NOS REF : DU-REP-2020-AL
POLE TERRITOIRES
SERVICE AMENAGEMENT
Secrétariat : 02 31 70 25 20
amenagement@calvados.chambagri.fr
Dossier suivi par Axelle de LAVENNE

Siège social
6 Avenue de Dubna
CS 90218
14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX
Tél. 02 31 70 25 25
Fax 02 31 70 25 70
chambre@calvados.chambagri.fr

Mairie de Deauville
Monsieur le Maire
20 Rue Robert Fossorier
BP 31600

14801 DEAUVILLE Cedex

Hérouville-Saint-Clair, le 15 décembre 2020

Objet : Avis - Modification simplifiée N°4 - PLUi de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Monsieur le Maire,

Par un courrier en date du 24 novembre 2020, vous nous avez fait parvenir le projet de modification simplifiée N°4, du PLUi de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Nous vous remercions pour cette transmission, et en application des articles L 153-40 et suivants du Code de l'Urbanisme, nous vous adressons notre avis.

L'objet de la modification est de rectifier une erreur matérielle cartographique. En effet, il s'agit d'agrandir légèrement le périmètre d'une zone UT-Fc correspondant à des terrains à bâtir, et de réduire d'autant une zone UT-P dédiée à de futurs aménagements publics. Cette rectification des limites entre les deux zones UT, a été envisagée afin de faire coïncider le zonage du PLUi, avec le schéma d'aménagement prévu sur ce secteur. En effet, il est à préciser que les terrains concernés par la modification, font partie de la ZAC de la Presqu'île de la Touques. Créée en 2002 pour la réalisation d'un quartier mixte d'habitat et d'activités, cette ZAC inclue des surfaces déjà artificialisées.

En conséquence, la modification ne concerne pas et n'impacte pas l'activité agricole. Nous n'avons donc aucune remarque particulière à formuler sur le dossier.

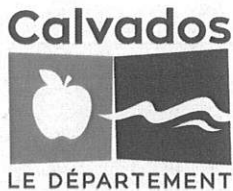
Au regard de ces éléments, nous émettons un avis favorable sur le projet de modification simplifiée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

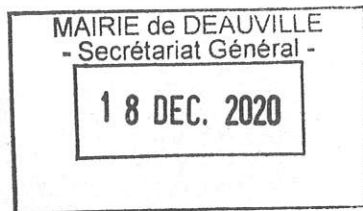
Le Président

Jean-Yves HEURTIN





Direction domanialités et planification territoriale
Dossier suivi par : Bertrand DEQUEN
☎ : 02.31.57.16.95
✉ : bertrand.dequen@calvados.fr



Caen, le 14 décembre 2020

COURRIER N° 8361	
POUR ACTION	POUR INFO
ELU :	ELU :
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE

Monsieur Philippe AUGIER
Maire de Deauville
20 rue Robert-Fossorier
BP 31600
14801 Deauville Cedex

Objet : avis du Département sur la modification simplifiée n°4 du PLUi de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez saisi le Département, le 24 novembre 2020, pour qu'il donne son avis sur le projet de modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie, projet impactant uniquement la commune de Deauville.

Ce projet n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

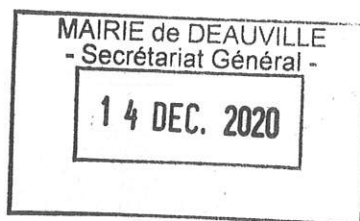
En conclusion, le Conseil départemental émet un avis favorable quant à cette procédure.

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir communiquer au référent du Conseil départemental, dont les coordonnées figurent en en-tête du présent courrier, l'ensemble des pièces du PLUi modifié quand il sera approuvé et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le directeur domanialités et planification territoriale**

Valérie UGUEN

Copie : MPT, ARD de Pont-l'Évêque
Madame Colette NOUVEL-ROUSSELOT et Monsieur Michel LAMARRE, Conseillers départementaux de Honfleur-Deauville



Caen, le 9 décembre 2020
83 /JMB/LF/BR/AP

Mairie de Deauville

20 rue Robert-Fossorier
BP 31600 – 14801 DEAUVILLE CEDEX

A l'attention de M. le Maire

Dossier suivi par :

Bénédicte Riquet – Responsable relations institutionnelles et internationales
02 31 95 92 88 – briquet@cmai-calvados-orne.fr

Objet : Modification simplifiée 4 du PLUi

COURRIER N° 8225	
POUR ACTION	POUR INFO
ELU :	ELU :
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE

Monsieur le Président,

Vous avez transmis le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados-Orne, et nous vous en remercions.

Après un examen des pièces du dossier, la CMAI 14-61 n'a pas de remarques particulières et émet un avis favorable à cette modification simplifiée du PLUi de la CC Cœur Côte Fleurie.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président de la CMAI Calvados Orne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT INTERDÉPARTEMENTALE CALVADOS - ORNE

2, rue Claude Bloch – CS 25059 – 14077 Caen Cedex 5 – 02 31 53 25 00

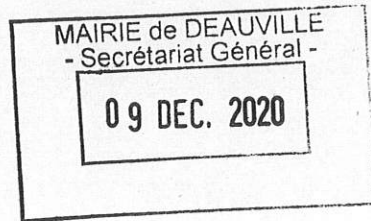
www.cmai-calvados-orne.fr – contact14@cmai-calvados-orne.fr

 - www.artisanat.fr

Décret n°2015-1735 du 22 décembre 2015

COMITE REGIONAL
CONCHYLICULTURE
NORMANDIE/MER DU NORD

COURRIER N° 8126	
POUR ACTION	POUR INFO
ELU :	ELU :
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE



Mairie
Monsieur le Maire Philippe AUGIER
BP 31600
14801 DEAUVILLE Cedex

Gouville sur mer, le 3 Décembre 2020

Réf : 20.12.03 SC

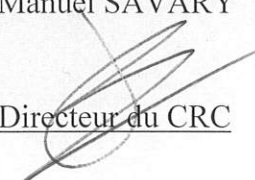
Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier du 24 Novembre 2020 et nous avons le plaisir de vous informer que le Comité Régional Conchylicole Normandie-Mer du Nord n'a pas de remarque à formuler concernant le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Manuel SAVARY


Directeur du CRC